

COLLABORATEUR COMPTABLE

CHERCHE CABINET OÙ IL FAIT BON TRAVAILLER



Horaires
flexibles



Semaine
de 4 jours



Accompagnement
DEC



Association
Possible



Télétravail
possible



Engagements
RSE

Rentre tes **critères** et découvre **ton prochain job**
en cabinet d'expertise et de conseil

www.Lamacompta.co

1900005



SESSION 2019

UE 5 – ÉCONOMIE

Éléments indicatifs de corrigé

Les principes du libre-échange sont-ils aujourd'hui remis en cause ?

⇒ INTRODUCTION

Plusieurs accroches sont possibles : l'augmentation des droits de douane aux États-Unis en 2018 relative aux importations chinoises, la renégociation de l'ALENA à l'initiative des États-Unis (USMCA) ou encore l'accord commercial entre le Canada et l'UE (CETA), l'UE et le Japon (JEFTA). Toutes ces mesures remettent évidemment en cause le multilatéralisme, fondement du libre-échange.

Il est attendu la **définition** du libre-échange.

Le libre-échange : doctrine économique d'obédience libérale, visant à éliminer ou limiter les obstacles à la circulation libre des biens, services et des capitaux entre les nations.

Selon le choix de la problématique et du plan, il est possible d'envisager la définition d'autres mots clés, par exemple :

Globalisation financière, Mondialisation, multilatéralisme, accord commercial bilatéral ...

Plusieurs problématiques sont ici possibles, la première correspond au traitement du sujet qui semble a priori le plus évident.

Problématique 1 : Dans quelle mesure les principes du libre-échange sont-ils remis en cause aujourd'hui ?

Partie 1 / Le libre-échange comme fondement des échanges.

Partie 2 / Des principes partiellement remis en cause.

Problématique 2 : pourquoi et comment les principes du libre-échange sont-ils aujourd'hui remis en cause ?

Partie 1 / Les facteurs explicatifs de la remise en cause du libre-échange.

Partie 2 / Les différentes modalités de cette remise en cause.

ou

Partie 1 / Les principes du libre-échange et leur mise en œuvre.

Partie 2 / Les facteurs explicatifs de la remise en cause du libre-échange.

Partie 3 / Les différentes modalités de cette remise en cause.

Problématique 3 : sous quelles formes se manifeste aujourd'hui la remise en cause du libre-échange ?

Partie 1 / Du libre-échange au repli protectionniste.

Partie 2 / La montée en puissance des accords bilatéraux et des blocs régionaux.

Problématique 4 : En quoi la remise en question des bienfaits du libre-échange conduit-elle à de nouvelles pratiques commerciales ?

Partie 1 / Remise en question des bienfaits du libre-échange ?

Partie 2 / Un renouveau du protectionnisme ?

Il est attendu des références théoriques, des notions et des faits.

Références théoriques en faveur du libre-échange ou du protectionnisme :

Références les plus importantes :

- les théories classiques : avantage absolu (Adam Smith), avantages comparatifs (David Ricardo) ;
- les travaux d'Heckscher et Ohlin, validés par Samuelson, sur l'abondance des facteurs de production (= meilleure dotation) ;
- le protectionnisme éducateur de List.

Autres références possibles :

- les « nouvelles » théories du commerce international : la demande représentative de Linder, la demande de différence de Lassudrie-Duchêne, Krugman et l'existence de rendements croissants ou les théories relatives au cycle de vie des produits (Posner, Vernon,) avec la mise en valeur du processus d'innovation comme facteur d'avantage relatif, la théorie du vol d'ois sauvages d'Akamatsu, etc ;
- les théories préconisant le recours au protectionnisme temporaire (List, Krugman, Kaldor, etc.).

Références notionnelles (non exhaustif) :

- meilleure allocation des ressources (justifiant le libre-échange), DIPP (fragmentation de la chaîne de valeur) = + grande efficacité productive ;
- croissance économique et impact sur les inégalités.
- multilatéralisme, protectionnisme, régionalisme, bilatéralisme ;
- accord préférentiel ;
- commerce interbranche et commerce intrabranché ;
- commerce inter-firmes et intra-firmes (rôle des firmes multinationales) ;
- les principes du GATT et/ou de l'OMC : clause de la nation la plus favorisée, interdiction du dumping et des restrictions quantitatives aux échanges, réglementation des subventions aux exportations ;
- les différentes formes de protectionnisme (droits de douanes, normes, etc.) ;
- les exceptions tolérées : zone de libre-échange ou union douanière régionales, le statut spécial accordé aux PED (non application du principe de réciprocité rendant possible les accords bilatéraux sectoriels préférentiels : clause d'habilitation), certains secteurs (pêche, voire dans l'agriculture) peuvent être soumis à des restrictions quantitatives, ...
- avantages et limites de la globalisation financière (crises financières, risque systémique, augmentation des moyens de financement, ...).

Éléments factuels (non exhaustif) :

- Après la crise des subprimes = le commerce international progresse moins vite que les décennies précédentes (régresse même juste après la crise des subprimes). Mais il convient de souligner que, même si le protectionnisme se développe, le commerce international est toujours en progression.
- conflit États-Unis vs Chine (droits de douane) ;
- le cas du Brexit avec ou sans accord (deal) ! la remise en cause possible du libre-échange entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ;
- Crise de l'OMC depuis Doha en 2001 lors des négociations multilatérales : il s'agit de signaler les difficultés qui existent pour atteindre un consensus dès lors que plus du trois quart des nations planétaires sont membres de l'OMC et sont habilitées à négocier. Outre la longueur des négociations, le phénomène de rupture entre les intérêts des pays du NORD et ceux du SUD complexifie davantage encore la recherche d'un accord ;
- la prolifération des « Made in » (Made in France, Made in China 2025) ;

- la prolifération des accords bilatéraux (type Mexique/USA) ou entre blocs régionaux (type TTIP Asie/Pacifique ou encore CETA Canada/UE) ;
- les raisons de leur prolifération : ils sont plus rapides à aboutir et à mettre en place que les accords multilatéraux de l'OMC.
- les risques de leur prolifération :
 - tentative de régulation des flux de capitaux limitée dans son efficacité.
 - Phénomène de relocalisation limité.
- La remise en cause (voire l'implosion à terme) du multilatéralisme, par la mise à l'écart « de facto » des pays non signataires des accords. À souligner que les pays non signataires sont souvent des nations défavorisées qui n'ont que peu d'éléments à négocier, d'où un risque supplémentaire d'accroissement d'inégalités et de non-développement pour les plus pauvres d'entre eux (= enfermement dans un cercle vicieux de sous-développement) ;
- autre risque : la suprématie de certaines nations (Chine, USA) sur toutes les autres (développées ou pas), se traduisant par un pouvoir politique décisionnel accru (Exemple des USA capable d'imposer aux autres nations développées un blocus sur l'Iran, contraire aux intérêts commerciaux de celles-ci) ;
- la multiplication des normes, des règles et/ou des contraintes qui finiront par avoir un impact négatif sur le libre commerce mondial.

⇒ ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Plusieurs réponses seront possibles selon l'importance que le candidat donne aux initiatives protectionnistes et bilatérales de ces dernières années.

- **Une synthèse** des idées présentes dans le corps du développement amenant une réponse claire (celle du candidat) à la problématique choisie.
- **Une ouverture relative par exemple à :**
 - l'affaiblissement de l'institution multilatérale « OMC » ou aux propositions de réforme totale de son fonctionnement.
 - la France et l'Union européenne sont en première ligne avec le Brexit ;
 - le libre-échange pâtit aujourd'hui de l'image délétère des paradis fiscaux ;
 - une vision plus optimiste : celle où les accords entre blocs régionaux préfigureraient un accord multilatéral mondialisé ;
 - enfin le développement du numérique questionne le commerce international.

II/ ÉTUDE DE DOCUMENT

1. Après avoir défini le chômage, indiquez les deux mesures du calcul du chômage en France.

1.a : définitions du chômage (une seule réponse sera exigée).

Chômage : C'est un excédent de l'offre de travail (demande d'emploi qui émane des salariés) sur la demande de travail (offre d'emploi des entreprises). C'est donc un déséquilibre sur le marché du travail.

Chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : est au chômage toute personne sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

1.b : deux mesures du calcul du chômage.

Pour mesurer le chômage, il existe deux approches :

- celle de l'**INSEE, au travers de l'enquête emploi**, repose sur la définition précédente du chômage au sens du BIT et permet de déterminer la population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE). L'enquête, en continue ou annuelle, repose sur un sondage auprès de ménages représentatifs ;

- celle de **Pôle Emploi** comptabilise les demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM), soit les personnes sans emploi disponibles pour travailler et inscrites sur les listes de Pôle Emploi.

L'indicateur privilégié ici est le **taux de chômage**, soit le nombre de chômeurs déterminé avec la méthode de l'INSEE, rapporté à la population active. C'est cette information qui apparaît dans les documents joints en annexe.

2. En quoi la mesure du calcul du chômage pose-t-elle des problèmes ?

Plusieurs problèmes se posent :

- il y a un **écart souvent important** entre les deux indicateurs de mesure précédent y compris dans leurs évolutions respectives ;
- en second lieu, le chômage peut prendre aujourd'hui différentes formes, d'où le phénomène du **halo du chômage**, soit le flou existant :
 - entre **inactivité et chômage** : chômeurs en formation (momentanément indisponibles pour travailler), chômeurs découragés qui ne sont plus à la recherche d'un emploi ;
 - entre activité et chômage : on touche alors au **problème du sous-emploi**, qui concerne les personnes occupant un emploi mais qui souhaiteraient travailler davantage (exemple des temps partiels subis).
- Le taux de chômage ne rend pas totalement compte de la précarisation du marché du travail (emplois atypiques, ...).

3. À partir des deux documents fournis, identifiez les catégories de la population française les plus touchées par le chômage. Indiquez-en les raisons possibles.

3.a : identification des faits

Document 1 :

Deux faits principaux sont à relever :

- les non diplômés connaissent ainsi un taux de chômage situé autour de 17 %. En effet, **le taux de chômage paraît inversement proportionnel au niveau de diplôme** (bien que cette relation ne soit pas totalement linéaire comme l'atteste le graphique) ;
- on retrouve cette même logique lorsqu'on examine l'incidence de la catégorie socioprofessionnelle, avec un chômage des ouvriers culminant à 14 % contre 3,5 % environ pour les cadres.

Document 2 :

Deux faits principaux sont à relever :

- les jeunes (15 - 24 ans) sont particulièrement frappés par le chômage (22,3 %) ;
- les hommes sont légèrement plus touchés par le chômage que les femmes (avec respectivement 9,5 % et 9,3 %).

Remarque : les écarts du taux de chômage de longue durée sont plus réduits que ceux en termes de taux de chômage global.

3.b : les facteurs explicatifs

Document 1 :

Le travailleur non qualifié est en effet plus exposé à la concurrence internationale des pays à bas coûts de production et aux effets de l'automatisation – robotisation.

De plus les emplois créés sont plutôt aujourd'hui des postes qualifiés, il y a ici une tendance à l'augmentation des qualifications requises par les nouveaux emplois.

Document 2 :

Le taux élevé du chômage des jeunes s'explique par le fait que les jeunes qui sont actifs sont souvent peu diplômés et sont par conséquent plus exposés au chômage (voir document 1) ; de plus le manque d'expérience est souvent un obstacle à l'embauche.

Concernant les différences de taux de chômage selon le sexe, plusieurs explications interviennent : le taux de poursuite d'études est plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes ; a contrario, dans les tranches d'âge plus élevées, les carrières des femmes sont interrompues par des périodes de maternité avec des effets négatifs sur le retour à l'emploi.

III/ QUESTION

Les politiques actives et passives en matière d'emploi : définitions et modalités.

Définitions :

Les **politiques actives** correspondent à un traitement économique du chômage ; elles visent à faciliter les créations d'emplois et à améliorer les conditions d'insertion des chômeurs sur le marché du travail.

Les **politiques passives** correspondent à un traitement social du chômage ; elles visent à rendre le chômage supportable pour les chômeurs et à réduire la population active.

Modalités :

Principales politiques actives :

- baisse du coût du travail ;
- réforme du marché du travail (politique d'appariement, ...) ;
- mesure de flexibilité et flexisécurité du marché travail ;
- création d'emplois aidés ;
- développement de la formation professionnelle (et des qualifications).

Principales politiques passives :

- indemnisation du chômage ;
- abaissement de l'âge de départ à la retraite ;
- incitation au retrait d'activité ;
- politiques de partage du travail (en raison de son caractère malthusien).